

FOCUS N°77

Vivre mieux à Bruxelles Le rôle essentiel de la santé et des conditions de vie matérielles et sociales

MATTÉO GODIN (IBSA) & ARNAUD JOSKIN (BFP)

Ce Focus étudie les principaux déterminants du degré de satisfaction dans la vie des Bruxelloises et Bruxellois, en s'appuyant sur les données de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (SILC).

Introduction

En 2022, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a lancé sa stratégie « Shifting Economy », qui vise à développer une économie prospère, locale, durable et résiliente, en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'un des piliers de cette stratégie, identifié comme « GOUV 6 », vise à doter la Région d'**indicateurs complémentaires au Produit Intérieur Brut** (PIB). Ces indicateurs « doivent permettre d'une part un suivi de la transition économique en RBC et d'autre part de **doter la Région d'outils de mesure enrichis de la santé de son économie et du bien-être des Bruxelloises et Bruxellois**, afin de compléter les informations apportées par le PIB ».

Ce Focus explore les **déterminants du degré de satisfaction dans la vie** de la population bruxelloise. L'analyse repose sur l'utilisation de méthodes économétriques (statistiques) appliquées aux données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) réalisée chaque année par Statbel. Une analyse menée à l'échelle régionale est particulièrement pertinente dans le contexte bruxellois, caractérisé par une forte densité urbaine, une grande diversité sociale et culturelle, ainsi que par des inégalités économiques prononcées et où les facteurs associés au bien-être peuvent différer de ceux observés ailleurs en Belgique.

Comment mesurer le bien-être ?

Le bien-être humain est une notion multidimensionnelle, dont les contours varient selon les disciplines : satisfaction dans la vie, bonheur, qualité de vie, etc. La mesure du bien-être ne se réduit pas aux seuls indicateurs matériels. Elle dépend également de nombreux facteurs sociaux, psychologiques ou liés au cadre de vie, souvent plus difficiles à quantifier mais tout aussi déterminants.

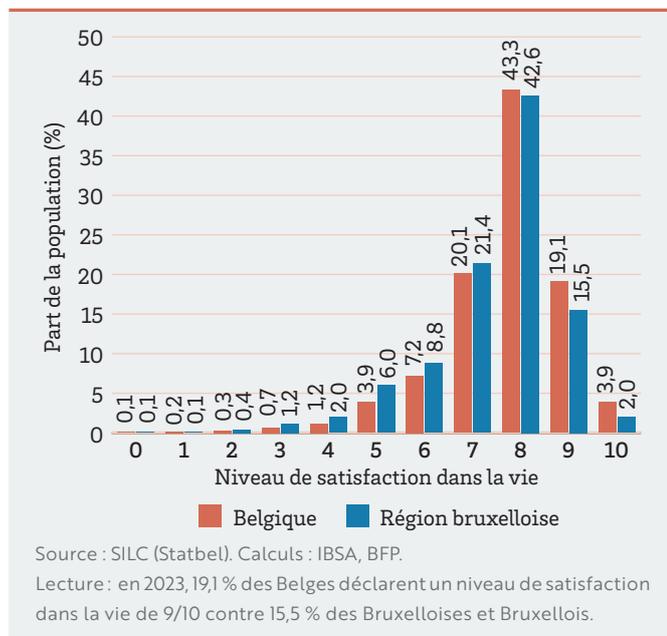
Ce Focus s'appuie sur la méthodologie développée dans le working paper « *Qu'est-ce qui compte pour les Belges ? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique* » du Bureau fédéral du Plan (Joskin, 2017), qui privilégie une approche fondée sur des données individuelles issues de l'enquête SILC¹. Dans ce cadre, **le bien-être est mesuré de manière subjective, par la satisfaction dans la vie**, c'est-à-dire la manière dont les Belges évaluent leur existence sur une échelle allant de 0 à 10². L'enquête concerne les personnes âgées de 16 ans et plus.

État des lieux du bien-être à Bruxelles

En 2023, les Bruxelloises et Bruxellois évaluaient leur existence à un niveau de satisfaction moyen de 7,5 sur une échelle allant

de 0 à 10. À l'échelle belge, la moyenne est légèrement plus élevée, atteignant 7,7 sur 10. Plus précisément, le niveau de satisfaction à Bruxelles est **significativement inférieur à celui mesuré en Flandre (7,8)**, mais **semblable à celui observé en Wallonie (7,5)**. Ces dernières années, cet écart entre régions est **stable**. Par ailleurs, **les femmes et les hommes déclarent un niveau de satisfaction équivalent**.

1 DISTRIBUTION DE LA SATISFACTION DANS LA VIE
Population âgée de 16 ans et plus, en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023



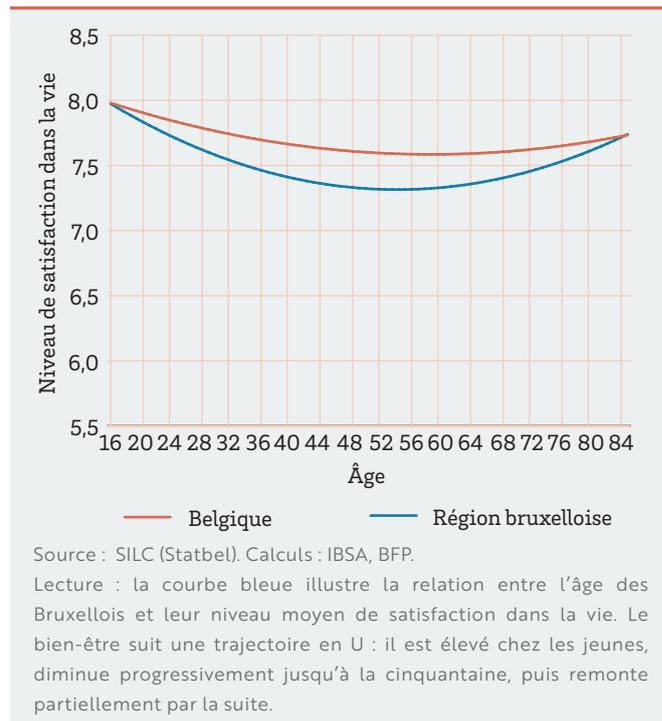
Le Graphique 1 illustre la répartition des niveaux de satisfaction dans la vie, sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (totalement satisfait). Il apparaît que plus de 60 % de la population bruxelloise déclare un niveau de satisfaction d'au moins 8/10 (contre 66 % de l'ensemble des Belges), tandis qu'environ 10 % évalue leur satisfaction dans la vie à 5/10 ou moins (contre 6 % de l'ensemble des Belges).

La satisfaction dans la vie selon l'âge

Selon la littérature, le niveau de satisfaction dans la vie varie avec l'âge : les jeunes et les personnes plus âgées sont généralement plus satisfaits que ceux en milieu de vie (Joskin, 2017). Cette relation se traduit par une **courbe en U**, qui apparaît clairement dans les données belges (2).

La courbe en U de la Région bruxelloise est plus accentuée que celle observée pour la Belgique. En milieu de vie, un écart manifeste apparaît entre le niveau de satisfaction dans la vie des Bruxellois et celui de l'ensemble des Belges. **Entre 40 et 60 ans, la population bruxelloise déclare un niveau de bien-être nettement inférieur à celui des Belges.**

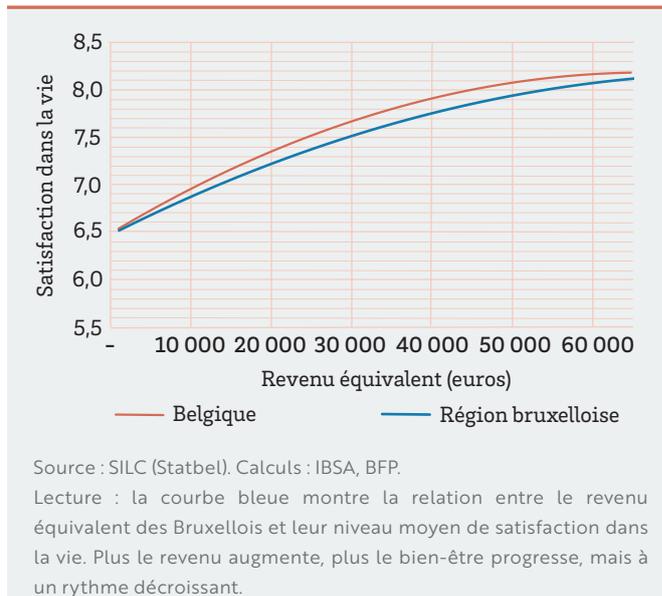
2 LA SATISFACTION DANS LA VIE SELON L'ÂGE
Population âgée de 16 ans et plus, en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023



La satisfaction dans la vie selon le revenu

Le lien entre le revenu et le bien-être suit une forme concave : **plus le revenu augmente, plus le bien-être progresse, mais à un rythme de plus en plus lent** (3). Autrement dit, ce sont surtout les premiers gains de revenu qui améliorent la satisfaction dans la vie : chaque euro supplémentaire a un impact de moins en moins important.

3 LA SATISFACTION DANS LA VIE SELON LE REVENU
Population âgée de 16 ans et plus, en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023



Par ailleurs, pour un même niveau de revenu équivalent (→ Encadré 1), la population Bruxelloise déclare un niveau de satisfaction inférieur à la moyenne belge.

Un facteur qui pourrait contribuer à cet écart est le **différentiel de coût de la vie**, et plus particulièrement le **coût du logement**, entre Bruxelles et le reste du pays³. À revenu égal, la population bruxelloise disposerait d'un pouvoir d'achat moins important, ce qui expliquerait un niveau de satisfaction plus faible associé à ce revenu.



1. Le revenu équivalent

Pour comparer les niveaux de vie entre individus, le concept de revenu équivalent est utilisé. Chaque individu se voit attribuer un revenu identique à celui des autres membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total annuel du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre, afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. Le poids de chaque membre est déterminé de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage a un poids de 1 ;
- les membres de 14 ans ou plus ont un poids de 0,5 ;
- les membres de moins de 14 ans ont un poids de 0,3.

Ainsi, pour que tous les membres d'un ménage disposent d'un revenu équivalent de 100, il faut un revenu annuel total après impôts de :

- 100 pour une personne seule (taille équivalente = 1) ;
- 150 pour un couple sans enfant (taille équivalente = 1,5) ;
- 180 pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans (taille équivalente = 1,8).

Dans ce Focus, le concept de quintile de revenu équivalent est également mobilisé : les individus sont répartis en cinq groupes de taille égale selon leur revenu équivalent, du premier quintile (les 20 % des Belges disposant des revenus les plus bas) au cinquième quintile (les 20 % des Belges disposant des revenus les plus hauts).

Déterminants du bien-être à Bruxelles

La section précédente met en évidence des écarts importants dans les niveaux de bien-être, tant au sein de la population bruxelloise qu'entre Bruxelles et le reste du pays.

À partir de méthodes statistiques spécifiques appliquées aux données de l'enquête SILC (→ Encadré 2), il est possible de **rechercher les principaux déterminants qui expliquent ces écarts de bien-être au sein de la population**. Ces facteurs couvrent entre autres les caractéristiques démographiques et socio-économiques telles que l'âge, le genre, la composition des ménages, le revenu ou encore le statut socio-économique des personnes (travailleur, chômeur, étudiant, etc.). Mais ces facteurs vont au-delà des données habituellement collectées dans les enquêtes. Ils portent également sur l'état de santé des

personnes, leurs relations avec leurs proches ou encore la qualité de leur logement.

L'analyse de ces déterminants vise notamment à **identifier des leviers d'action** sur lesquels les politiques publiques régionales peuvent s'appuyer **pour améliorer la satisfaction dans la vie des Bruxelloises et Bruxellois**.



2. Méthodologie pour analyser les déterminants du bien-être à Bruxelles

Afin d'étudier les déterminants du bien-être, des modèles linéaires généralisés ont été utilisés et ce, en particulier selon la méthode des moindres carrés ordinaire (MCO). Ces modèles permettent d'étudier la relation linéaire entre le bien-être, mesuré par la satisfaction dans la vie, et un ensemble de données issues de l'enquête SILC, appelées variables explicatives. Ces modèles permettent de rechercher les variables qui peuvent expliquer les variations du bien-être observées au sein de la population de Bruxelles. La satisfaction dans la vie n'étant pas une variable continue mais ordinale (c'est-à-dire mesurée sur une échelle graduée allant de 0 à 10), d'autres méthodes statistiques ont également été utilisées. Il s'agit de modèles linéaires PROBIT et LOGIT. De manière générale, les méthodes d'analyse utilisées dans cet article sont identiques à celles reprises dans l'analyse des déterminants du bien-être en Belgique réalisée par le BFP (Joskin, 2017). Par ailleurs, un modèle d'arbre de décision, relevant des techniques de machine learning supervisé a été appliqué afin d'identifier les interactions entre les déterminants du bien-être et de mettre en évidence des profils spécifiques au sein de la population. Ce type de modèle présente l'avantage de visualiser de manière intuitive l'ordre et la combinaison des facteurs qui contribuent le plus aux différences de bien-être observées au sein de la population (Yang et Zou, 2025).

Lorsqu'ils sont significatifs d'un point de vue statistique (avec une marge d'erreur de maximum 5%), les coefficients des modèles de régressions linéaires permettent de mesurer l'impact des variables, prises indépendamment l'une de l'autre, sur le bien-être. Outre ces coefficients, les résultats des modèles linéaires permettent aussi de mesurer leur pouvoir explicatif à travers un coefficient de détermination (noté R^2) compris entre 0 et 1. Un coefficient de détermination de 1 indique qu'un modèle permet d'expliquer 100% des variations observées du bien-être. Dans le cadre des analyses réalisées pour cet article, les modèles utilisés permettent d'expliquer 30 % des variations observées. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus dans le passé (Joskin, 2017, p.27). Les modèles utilisés permettent donc de mesurer une part significative des variations du bien-être observées, sachant qu'environ un autre tiers des variations est attribuable aux caractéristiques individuelles liées aux gènes et aux traits de personnalité, qui (par manque de données) ne sont pas incluses dans les modèles (Joskin, 2017, p.12).

Qu'est-ce qui détermine le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois ?

À partir des données 2023 de l'enquête SILC et des résultats des différentes analyses statistiques, il ressort que **le principal déterminant du bien-être à Bruxelles est la santé**, tant mentale que physique. Outre cette dimension, d'autres facteurs jouent également un rôle important : **pouvoir travailler, disposer d'un niveau de revenu suffisant pour accéder à un mode de vie considéré comme « standard », avoir une vie sociale et vivre dans un environnement de qualité⁴ (4)**. Ces résultats sont en ligne avec ceux observés dans les études publiées dans le passé au niveau de la Belgique (voir par exemple Eurostat, 2016 et Joskin, 2017) ou au niveau international (voir par exemple Fleche et al., 2011).

L'arbre de décision, développé pour explorer les interactions entre ces déterminants et les hiérarchiser, confirme que la santé constitue le socle principal du bien-être à Bruxelles. Selon l'état de santé des individus, ce sont ensuite les relations sociales (en cas de mauvaise santé) ou les conditions de vie matérielles (en cas de bonne santé) qui ont le plus d'importance.

Les lignes qui suivent détaillent les résultats des analyses statistiques en couvrant les principaux déterminants du bien-être à Bruxelles : la santé, le travail, les conditions matérielles, la vie sociale et la qualité du logement. La question de la démographie, à travers l'analyse des différents types de ménages, est également abordée.

> La santé, clé pour le bien-être

La santé est le principal déterminant du bien-être à Bruxelles. Ce résultat confirme ceux déjà observés dans d'autres études qui utilisent une méthodologie similaire notamment au niveau de la Belgique (Joskin, 2017) et de l'Union européenne (Eurostat, 2016).

La santé fait ici référence à l'état de santé des personnes, tant au niveau mental que physique. Cette analyse se penche en particulier sur l'effet des problèmes de santé de longue durée (maladie ou problème de santé chronique) et des besoins

médicaux non satisfaits sur le sentiment de bien-être :

- **Souffrir d'un problème de santé de longue durée**, comparé à l'absence de problème, **fait perdre 0,64 point de bien-être à Bruxelles**. Un effet similaire est observé chez les personnes déclarant des limitations dans leurs activités quotidiennes.
- **Ne pas avoir accès aux soins médicaux nécessaires réduit le bien-être de 0,56 point**.

Il s'agit là d'impacts considérables compte tenu du fait que la satisfaction dans la vie fluctue en moyenne de l'ordre de 0,1 point par an selon les données historiques disponibles en Belgique (site indicators.be). Des variations du bien-être telles que celles mesurées ici représentent donc des changements importants du bien-être « *qui s'observent seulement lors de basculements sociétaux majeurs* » (OCDE, 2013, p.199).

> Pouvoir travailler

Outre la santé, la possibilité de travailler est également un déterminant important du bien-être à Bruxelles :

- **Être en incapacité de travail fait perdre en moyenne 0,58 point de bien-être**. Ce résultat met en évidence le lien étroit qui existe entre le travail et la santé, deux déterminants clés du bien-être.
- **Être au chômage réduit le bien-être de 0,44 point**.

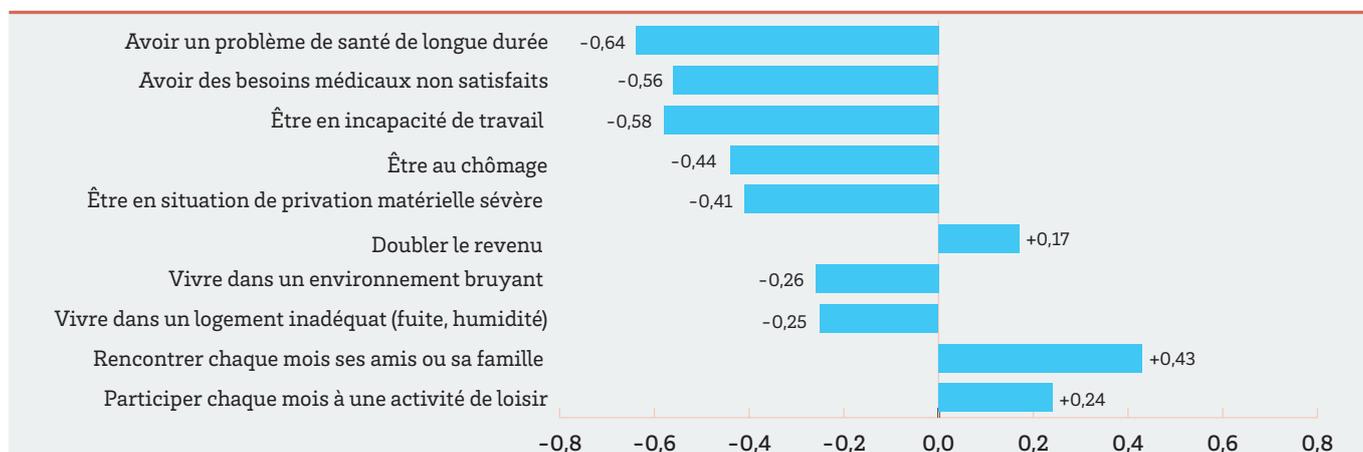
> Disposer de suffisamment de ressources matérielles

Le revenu est-il un déterminant du bien-être ? Les résultats des analyses montrent que, plus que le niveau du revenu en tant que tel, c'est le fait de disposer de ressources financières suffisantes pour accéder à un mode de vie considéré comme « standard » qui compte :

- Ainsi, **doubler son revenu augmente en moyenne le bien-être de 0,17 point**.
- En revanche, **ne pas pouvoir accéder à un mode de vie considéré comme « standard » diminue le bien-être de 0,41 point**, soit plus du double de l'effet mesuré pour le revenu.

④ IMPACTS DES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS SUR LE BIEN-ÊTRE EN RÉGION BRUXELLOISE

Coefficients de régression linéaire (méthode des moindres carrés ordinaires)



Source: SILC (Statbel). Calculs : IBSA, BFP.

Lecture : les coefficients issus des analyses statistiques permettent de quantifier l'impact de chaque déterminant pris indépendamment sur le bien-être (mesuré par la satisfaction dans la vie). Ainsi par exemple, le fait d'avoir un problème de santé chronique a, en moyenne, un impact de -0,64 point sur le bien-être à Bruxelles; en comparaison au fait de ne pas avoir ce type de problème.

Ce résultat indique donc que du point de vue des ressources matérielles, **c'est d'abord l'accès à certains biens et services essentiels qui est important pour le bien-être** des Bruxelloises et Bruxellois.

L'accès à un mode de vie « standard » est évalué via le concept de privation matérielle. Une personne est considérée en situation de privation matérielle sévère, et donc privée d'un mode de vie standard, si elle rencontre au moins quatre difficultés parmi neuf types de privations, telles que ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues, chauffer correctement son logement, payer son loyer ou ses factures, ou encore partir en vacances une fois par an.

> Vivre dans un logement de qualité

L'environnement dans lequel vivent les Bruxelloises et Bruxellois impacte également leur bien-être. Parmi les variables disponibles, deux caractéristiques se révèlent particulièrement importantes :

- › **Être exposé au bruit provenant des voisins ou de l'extérieur fait perdre 0,26 point de bien-être.**
- › Vivre dans un **logement inadéquat (fuites, humidité) diminue le bien-être de 0,25 point.**

Ces résultats confirment que des conditions de logement dégradées, qu'elles soient liées à des nuisances sonores ou à un inconfort physique, peuvent impacter négativement la qualité de vie, indépendamment d'autres facteurs comme le revenu ou l'état de santé. Ce constat renforce donc l'idée que le bien-être dépend fortement de l'environnement immédiat dans lequel les individus évoluent au quotidien.

> Avoir une vie sociale

La vie sociale des Bruxelloises et Bruxellois a également un impact important sur leur bien-être. Deux variables illustrent l'importance des contacts sociaux :

- › **Rencontrer au moins une fois par mois la famille ou des amis augmente le bien-être de 0,43 point.**
- › **Participer régulièrement à des activités de loisirs (sport, cinéma, etc.) a un effet positif de 0,24 point.**

De surcroît, la modélisation via un arbre de décision montre que, pour les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, **les relations avec la famille et les amis apparaissent comme l'élément le plus déterminant pour leur bien-être.** La littérature indique également que les relations sociales ont un véritable pouvoir protecteur pour les personnes touchées par la maladie (Holt-Lunstad et al., 2010).

L'importance de la vie sociale pour le bien-être a également été pointée dans différentes études nationales et internationales (Joskin, 2017). Il ressort ainsi que donner de son temps pour les autres (volontariat), avoir une personne de confiance, pouvoir compter sur l'aide de quelqu'un en cas de besoin et, de manière plus générale avoir confiance envers les autres personnes, ont également un impact significatif sur le bien-être.

> Ne pas vivre seul

Les données de l'enquête SILC couvrent de nombreuses variables démographiques comme l'âge, le sexe, le statut civil ou encore la composition des ménages. Parmi celles-ci, c'est la

composition du ménage qui influence particulièrement le bien-être de la population bruxelloise.

Vivre seul, par rapport au fait de vivre à plusieurs, **a un impact négatif sur le bien-être.** Par rapport à un ménage composé d'une personne, le fait de **vivre dans un ménage composé d'au moins deux personnes** (avec ou sans enfants) **fait augmenter le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois de 0,3 à 0,5 point** en fonction des différentes compositions possibles des ménages.



3. Variables importantes mais sans effet directs

L'âge et le sexe sont deux caractéristiques fondamentales qui façonnent les trajectoires de vie et les expériences individuelles. Pourtant, elles n'apparaissent pas comme des facteurs significatifs dans les modèles analysés :

- L'absence d'effet de l'**âge** sur le bien-être suggère que la forme en U décrite plus haut s'explique d'abord par l'évolution d'autres facteurs au cours de la vie, tels que l'état de santé ou le revenu disponible.
- L'absence d'un effet direct du **sexe** ne signifie pas que les inégalités vécues spécifiquement par les femmes ou les hommes n'ont pas d'impact sur le bien-être. Par exemple, en cas de séparation, les femmes assument souvent la garde principale des enfants (Wertz, 2025). Dans ce cas, ce n'est pas le sexe qui explique les différences de bien-être, mais les conditions sociales et économiques défavorables liées à un rôle plus souvent assumé par les femmes.

Santé, conditions de vie, liens sociaux... Quelle est la situation actuelle ?

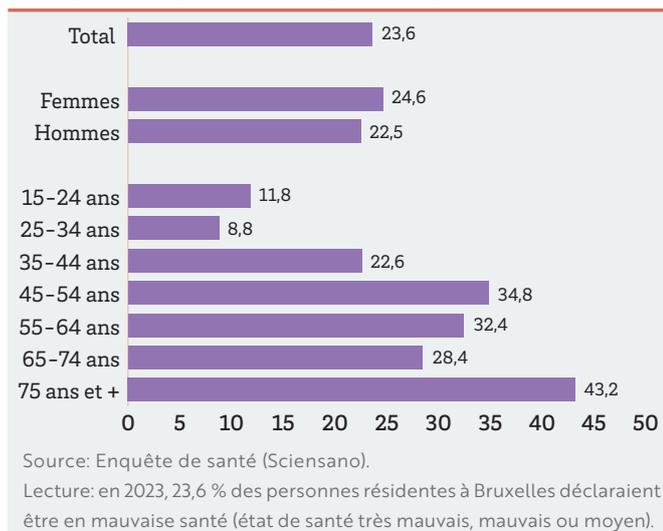
Les résultats des analyses présentés ci-dessus ont permis de pointer les principaux déterminants du bien-être. Ces déterminants sont autant de leviers pour améliorer le bien-être de la population vivant à Bruxelles. Mais comment se porte la santé des Bruxelloises et Bruxellois aujourd'hui ? Qu'en est-il de leurs conditions de vie matérielle et sociale ?

La santé et les maladies chroniques, enjeux majeurs pour le bien-être

Sans surprise, santé et bien-être sont étroitement liés. En 2023, **24 % de la population bruxelloise déclare être en mauvais état de santé contre 22 % en moyenne en Belgique** (Sciensano, 2025). À Bruxelles, ces chiffres sont relativement stables depuis une vingtaine d'années. Les Bruxelloises sont plus nombreuses que les Bruxellois à se déclarer en mauvais état de santé (**5**). De même, le nombre de personnes qui se déclarent en mauvais état de santé augmente avec l'âge. Des différences entre les catégories d'âge sont néanmoins à mentionner. **Hormis les personnes âgées de 75 ans et plus, ce sont les 45-54 ans dont l'état de santé est le plus mauvais à Bruxelles** : ils sont près de 35 % à se déclarer en mauvais état de santé. Au-delà de 35 ans, l'état de santé de la population se détériore fortement.

5 PART DE LA POPULATION EN MAUVAIS ÉTAT DE SANTÉ

Population âgée de 15 ans et plus en Région bruxelloise, en 2023

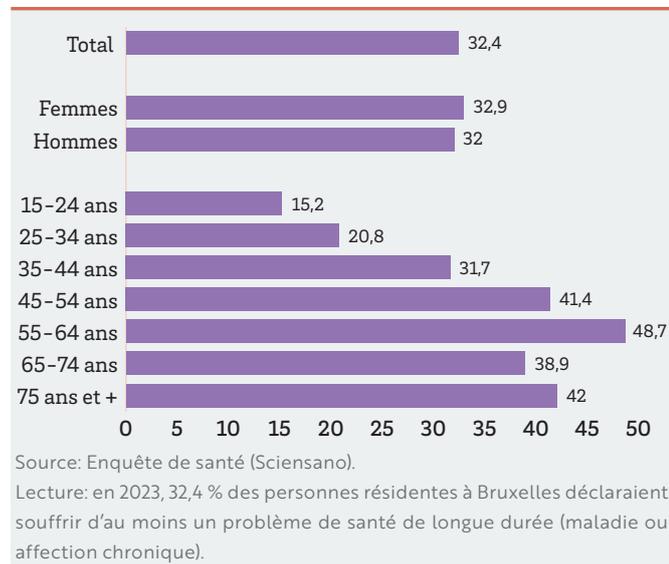


Un déterminant du bien-être pointé dans les analyses concernait l'existence d'un problème de santé de longue durée⁵. En 2023, il ressort des données que **32 % de la population bruxelloise déclare souffrir d'un problème de santé ou d'une maladie chronique** (Sciensano, 2025). Cela concerne tant la santé physique que la santé mentale. Depuis 2001, ce chiffre est resté relativement stable à Bruxelles. En 2023, la présence d'une maladie chronique est similaire entre les Bruxellois et Bruxelloises (6). Tout comme précédemment, ce pourcentage augmente avec l'âge au sein de la population.

En 2023, la part de personnes déclarant souffrir d'un problème de santé de longue durée à Bruxelles est plus faible que la moyenne en Belgique. À l'inverse, en ce qui concerne la santé mentale, Bruxelles compte relativement plus de personnes anxieuses, ayant des troubles de santé mentale et souffrant de dépression (Sciensano, 2025). **La dernière enquête de santé pointe le fait que la part de personnes déclarant une dépression majeure a augmenté partout en Belgique ces dernières années.** Cette augmentation touche néanmoins principalement les jeunes (15-24 ans) et est « particulièrement marquée à Bruxelles » (Van der Heyden et al., 2025, p.56).

6 PART DE LA POPULATION AVEC UN PROBLÈME DE SANTÉ DE LONGUE DURÉE

Population âgée de 15 ans et plus en Région bruxelloise, en 2023



L'état de santé des personnes est également étroitement lié à l'accès aux soins de santé. Il ressort des données de l'enquête

SILC, qu'en 2023, **2% des Bruxelloises et Bruxellois déclarent avoir vécu une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits**, et ce principalement pour des raisons financières (site indicators.be). Ce chiffre est plus élevé que la moyenne en Belgique (1,3 %). Les hommes, de toutes les tranches d'âge, et les personnes dans la tranche d'âge 45-54 ans sont relativement plus concernés que le reste de la population.

L'état de santé de la population impacte également sa capacité à travailler et donc l'activité économique en général. **En 2022, la part des personnes en incapacité de travail de plus d'un an à Bruxelles s'élève à plus de 9 %**, un chiffre néanmoins inférieur à la moyenne belge (site indicators.be)⁶. Relativement stable jusqu'en 2011, cette part a sensiblement augmenté jusqu'en 2022. Cette année-là, la principale cause d'incapacité en Belgique concerne les **troubles liés à la santé mentale** : 37 % des incapacités observées en 2022 (site indicators.be). Suivent, par ordre d'importance, les maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (32 %), les maladies du système nerveux (6 %), les tumeurs (5 %) et enfin les maladies de l'appareil circulatoire (5 %).

Les conditions matérielles de vie, frein à la vie quotidienne des Bruxellois

Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue ou encore chauffer correctement son domicile sont autant d'exemples de privation qui ont un impact important sur le bien-être. Les statistiques collectées par Statbel permettent d'éclairer les principales situations de privation auxquelles la population bruxelloise fait face.

En 2023, il ressort que **11 % des Bruxelloises et Bruxellois sont en situation de privation matérielle sévère**, ce qui revient à dire qu'ils ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour accéder à un mode de vie considéré comme « standard ». **C'est plus du double de la moyenne belge** (4 %). La privation matérielle sévère touche relativement plus les hommes (12 %) que les femmes (10 %). Au niveau des catégories d'âge, il ressort des données que les jeunes actifs (25-45 ans) sont relativement moins touchés que les autres catégories.

Les données statistiques disponibles permettent d'analyser en détail les principaux types de privation rencontrés à Bruxelles (7). En 2023, les données indiquent que **38 % des Bruxelloises et Bruxellois ne peuvent pas faire face à une dépense imprévue** alors qu'ils sont **36 % à ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances** en dehors de leur domicile (une fois par an). Environ 20 % des Bruxelloises et Bruxellois ne peuvent pas avoir de voiture pour se déplacer alors qu'ils le souhaitent. Enfin, en termes d'alimentation, ils sont 13 % à ne pas pouvoir manger, tous les deux jours, un repas composé de protéines (viande, poisson ou équivalent). Hormis pour une catégorie (posséder un téléphone), la privation est toujours plus marquée à Bruxelles que pour la moyenne belge.

Au-delà de la privation matérielle sévère, la **qualité du logement** et de l'**environnement résidentiel** apparaissent également comme des déterminants du bien-être. Deux facteurs sont associés à une baisse significative de la satisfaction dans la vie : un **logement inadéquat** (fuites, humidité) et la présence de **nuisances sonores**. En 2023, **près d'un quart des Bruxelloises et Bruxellois (24 %) vivent dans un logement inadéquat**⁷, contre seulement 14 % au niveau belge. Cet écart est observé dans **toutes les classes de revenu**, y compris parmi les ménages les plus aisés, ce qui montre que ce problème dépasse les seules situations de précarité. Il reflète la **vétusté plus marquée du parc immobilier bruxellois**, où de nombreux bâtiments sont anciens et mal isolés.

7 CATÉGORIES DE PRIVATION MATÉRIELLE

Population âgée de 16 ans et plus en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023

Pour des raisons financières, ne pas pouvoir ...



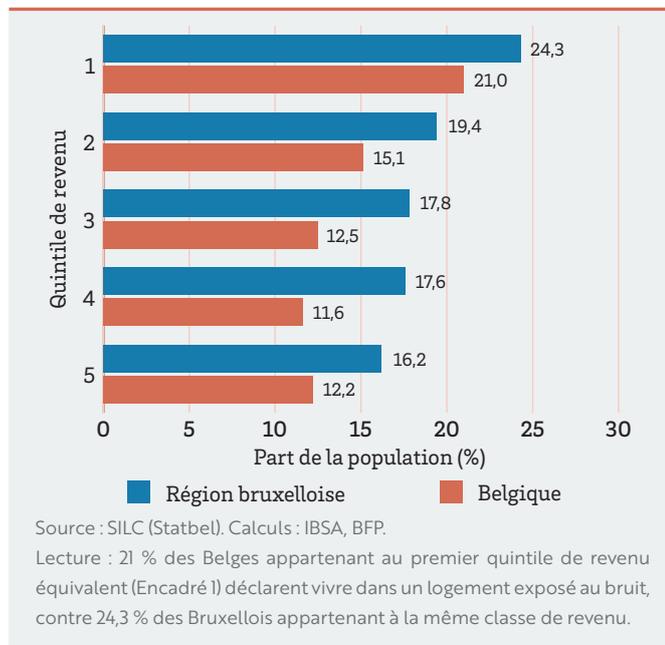
Source: SILC (Statbel). Calculs : IBSA, BFP.

Lecture: en 2023, 38,3 % des personnes résidant à Bruxelles déclaraient ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues pour des raisons financières. Sur les neuf catégories de privation, les six principales ont été reprises dans ce graphique.

Par ailleurs, **une personne sur cinq (20 %) à Bruxelles déclare vivre dans un logement exposé au bruit** provenant des voisins ou de l'extérieur, contre 14 % au niveau national. Ces nuisances sonores touchent prioritairement les ménages les plus modestes, mais l'écart entre Bruxelles et l'ensemble du pays persiste quel que soit le niveau revenu. Cette situation reflète des caractéristiques urbaines propres à la Région bruxelloise, telles que la densité et la qualité du bâti, le trafic routier et aérien intense, ainsi que la proximité d'activités commerciales.

8 PART DE LA POPULATION VIVANT DANS UN LOGEMENT EXPOSÉ AU BRUIT

Par quintile de revenu équivalent, en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023



Source : SILC (Statbel). Calculs : IBSA, BFP.

Lecture : 21 % des Belges appartenant au premier quintile de revenu équivalent (Encadré 1) déclarent vivre dans un logement exposé au bruit, contre 24,3 % des Bruxellois appartenant à la même classe de revenu.

Les relations sociales : un pilier du bien-être mis à mal dans la capitale

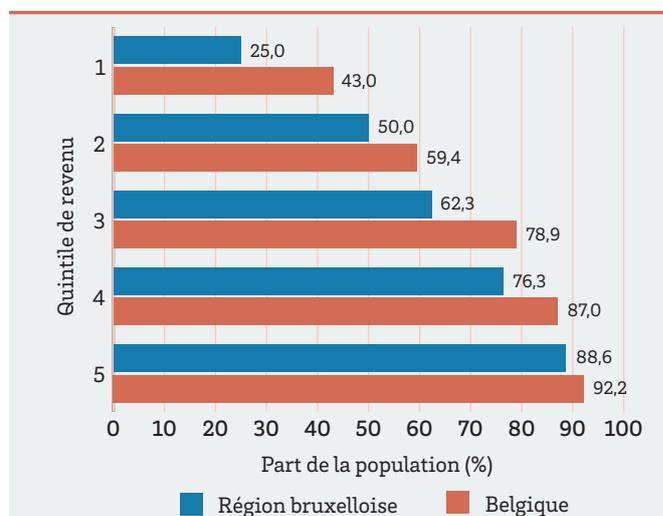
Les résultats soulignent l'importance des liens sociaux et des moments de détente pour le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois. Deux éléments se distinguent particulièrement comme favorisant une satisfaction de vie plus élevée : les contacts réguliers avec la famille et les amis⁸, ainsi que la participation à des activités de loisirs.

Selon les chiffres de l'enquête SILC, les contacts sociaux seraient plus limités à Bruxelles que dans le reste de la Belgique. En moyenne, 78 % de la population bruxelloise déclare se retrouver avec des amis ou des membres de la famille pour boire un verre ou partager un repas au moins une fois par mois, contre 83 % des Belges. Ce déficit de liens sociaux est encore plus marqué parmi les personnes aux revenus les plus faibles. L'écart entre les régions pourrait notamment s'expliquer par la structure des ménages : en 2024, 22 % de la population bruxelloise vivait seule, contre 16 % dans l'ensemble du pays⁹.

Par ailleurs, seuls 53 % des Bruxelloises et Bruxellois participent au moins une fois par mois à une activité de loisirs¹⁰, contre 73 % des Belges. Un écart défavorable pour Bruxelles existe quel que soit l'âge, le sexe ou le niveau de revenu (9). Ce constat soulève la question de l'accessibilité effective aux activités culturelles et sportives en Région bruxelloise.

9 PART DE LA POPULATION QUI PARTICIPE CHAQUE MOIS À UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Par quintile de revenu équivalent, en Belgique et en Région bruxelloise, en 2023



Source : SILC (Statbel). Calculs : IBSA, BFP.

Lecture : 43 % des Belges appartenant au premier quintile de revenu équivalent (Encadré 1) participent à au moins une activité de loisirs chaque mois, contre seulement 25 % des Bruxellois appartenant à la même classe de revenu.

Conclusion

Le niveau de bien-être des Bruxelloises et Bruxellois varie fortement au sein de la population et est, en moyenne, plus faible que celui de l'ensemble des Belges. Mais quels sont les leviers pour améliorer cette situation ? Cette analyse, basée sur les données de l'enquête SILC 2023 et des méthodes statistiques éprouvées, met en évidence les principaux déterminants du bien-être propres à la population bruxelloise.

La santé, tant physique que mentale, ressort comme le principal déterminant du bien-être de la population bruxelloise. Souffrir d'une maladie chronique ou rencontrer des obstacles dans l'accès aux soins fait baisser le bien-être de manière significative. Aujourd'hui, plus de 30 % de la population Bruxelloise déclare souffrir d'un problème de santé chronique. Par ailleurs, en comparaison à la moyenne belge, les soins de santé sont moins accessibles pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Les conditions matérielles et la vie sociale jouent également un rôle central pour le bien-être des habitants de Bruxelles :

- › Sur le plan matériel, ce n'est pas tant le niveau de revenu en lui-même qui importe, mais surtout le fait de **disposer des ressources nécessaires pour accéder à un mode de vie considéré comme « décent »**. Cependant, 11 % de la population bruxelloise n'a pas accès à ce mode de vie, soit plus du double de la moyenne belge (4 %). **La qualité du logement (salubrité) et son environnement (exposition au bruit)** affectent également nettement le bien-être. Or, 24 % de la population bruxelloise vit dans un logement inadéquat, contre 14 % au niveau belge.
- › Au niveau de la vie sociale, **voir régulièrement ses amis ou sa famille et participer à des activités de loisirs** déterminent une part importante du bien-être des Bruxelloises et Bruxellois. Néanmoins, ces derniers ont une vie sociale plus limitée par rapport à la moyenne belge. Par exemple, seuls 53 % de la population bruxelloise participent au moins une fois par mois à une activité de loisirs contre 73 % dans l'ensemble du pays.

Enfin, **avoir la possibilité de travailler** - c'est-à-dire ne pas être au chômage ou en incapacité de travail - est également un facteur clé pour le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois. Aujourd'hui, la part de la population bruxelloise en incapacité de travail de plus d'un an s'élève à plus de 9 %.

Annexe

TABLEAU 1 : RÉSULTATS DU MODÈLE BRUXELLOIS

Coefficients non standardisés issus de la régression linéaire pondérée.

Erreurs standards entre parenthèses * p<0,05, ** p<0,01, *** p<0,001.

Thèmes	Variables	Coefficients	
Caractéristiques démographiques			
	Âge	-0.022	
		(0.155)	
	Âge ²	0.000	
		(0.118)	
	Sexe (Femme)	-0.007	
		(0.910)	
	Composition du ménage (réf. : Seul(e))		
		Seul(e) avec enfant(s) <25 ans	0.313*
			(0.011)
		Seul(e) avec enfant(s) >=25 ans	-0.452
			(0.058)
		Couple sans enfant	0.366***
			(0.001)
		Couple avec enfant(s) <25 ans	0.557***
(0.000)			
	Couple avec enfant(s) >=25 ans	0.343	
		(0.065)	
	Autre type de ménage	0.599**	
		(0.002)	
Conditions matérielles de vie			
	Revenu équivalent disponible (ln)	0.168*	
		(0.028)	
	Être en état de privation matérielle sévère	-0.405*	
		(0.013)	
	Logement		
		Logement inadéquat	-0.247**
(0.004)			
	Nuisance sonores	-0.259**	
		(0.004)	
Travail			
	Statut socio-économique (réf : Employé)		
		Chômeur(e)	-0.443**
			(0.002)
		Retraité(e)	0.006
			(0.972)
		Incapacité permanente de travail	-0.576**
			(0.004)
		Étudiant(e)	0.027
(0.871)			
	Au foyer	0.108	
		(0.432)	
	Autre inactif	-0.075	
		(0.665)	
Santé			
	Maladie chronique	-0.642***	
		(0.000)	
	Besoins médicaux non satisfaits	-0.563*	
		(0.034)	

Vie sociale		
	Rencontre mensuelle avec famille/amis	0.426***
		(0.000)
	Participation mensuelle à activité de loisirs	0.243**
		(0.005)
	Constante	5.733***
		(0.000)
N		1899
R²		0.272

Bibliographie

- J. BRADLEY LAYTON, TIMOTHY B. SMITH ET JULIANNE HOLT-LUNSTAD, 2010. *Social Relationships and Mortality Risk: A Meta-analytic Review*, *PLOS Medicine*, vol. 7, n° 7, 27 juillet 2010.
- EUROSTAT, 2016. *Analytical report on subjective well-being (2016 edition)*. Luxembourg: Publications Office of the European Union, <http://ec.europa.eu/eurostat>.
- FLECHE, S., SMITH, C. & SORSA, P., 2011. *Exploring Determinants of Subjective Wellbeing in OECD Countries – Evidence from the World Value Survey*. Working Paper, 921, OECD. Economics Department, Paris.
- IBSA. WERTZ I., DEMEY D. et HERMIA J-P, 2025. *Monoparentalité en Région bruxelloise, de quelles familles parle-t-on ?* Focus de l'IBSA n°74.
- JOSKIN A., 2017. *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017, www.plan.be.
- OECD, 2013. *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264191655-en>.
- SCIENSANO, 2025. *Enquête de santé*, <https://healthinformation.sciensano.be/shiny/hisia/>. Consulté le 7 juillet 2025.
- J. VAN DER HEYDEN, R. CHARAFEDDINE, S. DRIESKENS, 2025. *Enquête de santé 2023-2024 : Maladies et affections chroniques*. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; 2025 Numéro de rapport : D/2025.14.440/40. Disponible en ligne : www.enquetesante.be.
- YANG, M., & ZOU, Y., 2025. *Assessing environmental determinants of subjective well-being via machine learning approaches: a systematic review*. *Humanities and Social Sciences Communications*, 12(1), 1-15.

Notes

1. L'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (SILC)* est une enquête européenne harmonisée qui collecte chaque année des données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages. En Belgique, l'enquête est réalisée par Statbel.
2. La question posée est la suivante : « Sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait(e)) à 10 (entièrement satisfait(e)), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ».
3. En 2023, les ménages bruxellois consacrent en moyenne 34 % de leur revenu disponible pour leur logement, contre 28 % pour l'ensemble des ménages belges (source : SILC ; calculs : IBSA, BFP).
4. La satisfaction dans la vie pourrait aussi dépendre d'autres facteurs qui n'ont pas pu être identifiés via nos modèles statistiques, faute de variables disponibles dans l'enquête SILC. Par exemple, l'enquête fournit peu d'informations sur le cadre de vie (qualité de l'air, accès aux espaces verts, sentiment de sécurité dans l'espace public, etc.) ou sur le mode de vie (spiritualité, activités sportives, alimentation, etc.).
5. La variable de l'enquête SILC indique si la personne interrogée déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé (affection physique ou mentale) de longue durée.
6. Cet indicateur mesure la part des personnes (âgée de 16 ans ou plus) en incapacité de travail de plus d'un an dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur privé en Belgique. Les chômeurs ayant accès à ce statut sont également inclus dans le calcul.
7. Un toit qui fuit, de l'humidité dans les murs/plancher ou fondations, ou de la pourriture dans les cadres de fenêtres.
8. Se retrouver avec des amis ou des membres de la famille pour boire un verre ou partager un repas au moins une fois par mois.
9. Source : IBSA et Statbel
10. L'enquête SILC spécifie qu'il s'agit des activités de loisirs ayant un coût.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Amynah Gangji, Xavier Dehaibe (IBSA), Patricia Delbaere, Bart Hertveldt (BFP)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2025 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.